Professeurs

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

POSITIONS DES THÈSES

SOUTENUES PAR LES

ÉLÈVES DE LA PROMOTION DE 1981

POUR OBTENIR

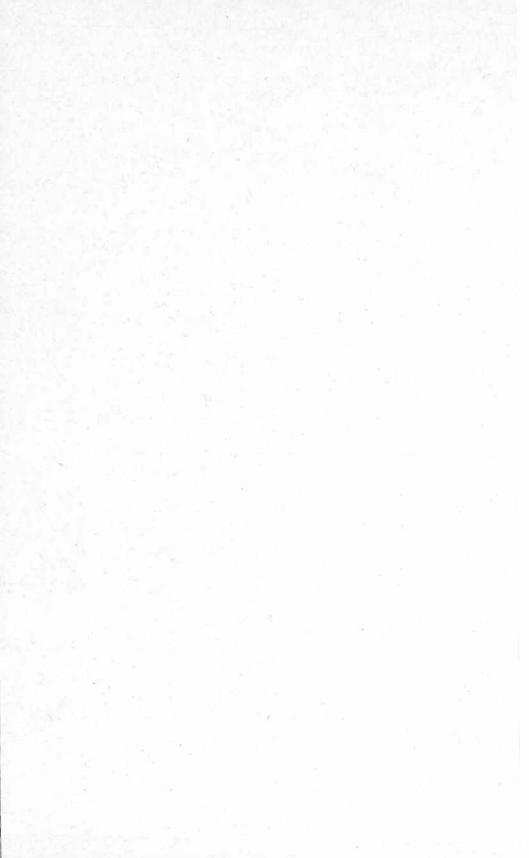
LE DIPLÔME D'ARCHIVISTE PALÉOCRAPHE

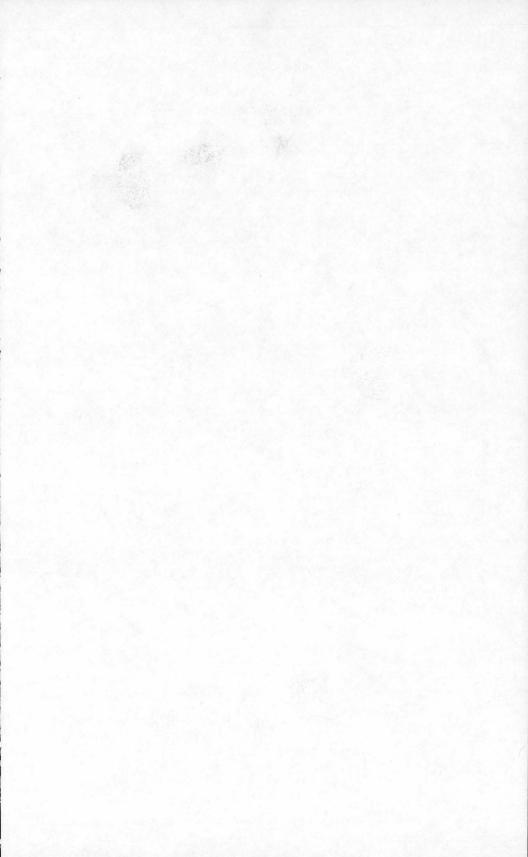
Ces thèses seront soutenues les mercredi 11 mars 1981 et jours suivants

> PARIS ÉCOLE DES CHARTES Rue de la Sorbonne, 19 1981



8° Q 6 27785 mars 1981







ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

POSITIONS DES THÈSES

SOUTENUES PAR LES

ÉLÈVES DE LA PROMOTION DE 1981



POSITIONS DES THÈSES

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

POSITIONS DES THÈSES

SOUTENUES PAR LES

ÉLÈVES DE LA PROMOTION DE 1981

POUR OBTENIR

LE DIPLÔME D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

Ces thèses seront soutenues les mercredi 11 mars 1981 et jours suivants

> PARIS ÉCOLE DES CHARTES Rue de la Sorbonne, 19 1981



JURY DES EXAMENS DE L'ÉCOLE

Membres du Conseil de perfectionnement : MM. F. LECOY, président, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.— J. BÉGUIN, directeur des Enseignements supérieurs.— J. FAVIER, directeur général des Archives de France.— P. TRINCAL, chef du service des Bibliothèques au ministère des Universités.— G. LE RIDER, administrateur général de la Bibliothèque nationale.— J. MONFRIN, directeur de l'École, professeur de Philologie romane.— P. OURLIAC, A. CHASTEL, F. SALET, délégués de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.— E. TAILLEMITE, inspecteur général des Archives.— L. DESGRAVES, inspecteur général des Bibliothèques.— J. FONTAINE, professeur à l'université de Paris-IV.

Professeurs: MM. R.-H. BAUTIER, professeur de Sources d'archives et documents diplomatiques du Moyen Âge.- P. DUPARC, professeur d'Histoire du droit privé.- H.-J. MARTIN, professeur de Bibliographie et Histoire du livre.- E. POULLE, professeur de Paléographie.- J. THIRION, professeur d'Archéologie.- B. BARBICHE, professeur d'Histoire des institutions et Sources d'archives de l'époque moderne.- B. DELMAS, professeur d'Archivistique contemporaine.- Mme P. BOURGAIN, professeur d'Histoire et tradition manuscrite des textes littéraires.

Membres adjoints pour l'examen des thèses de la présente année : MM. D. ALCOUFFE, conservateur au Musée du Louvre.— M. ANTOINE, professeur à l'université de Caen.— F. BARBIER, conservateur de la Bibliothèque municipale de Valenciennes.— M. BAUDOT, inspecteur général honoraire des Archives.— M. DE BOÜARD, membre de l'Institut, professeur à l'université de Caen.— M. BRUGUIÈRE, directeur d'études à la IVe section de l'École pratique des hautes études.— F. CARON, professeur à l'université de Paris—IV.— A. CORVISIER, professeur à l'université de Paris—IV.— J. CUISENIER, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique, conservateur en chef du Musée des arts et traditions populaires.— R. FOSSIER, professeur à l'université de Paris—I.— F. LESURE, conservateur en chef du département de la musique à la Bibliothèque nationale.— Mme F. MAYEUR, professeur à l'université de Lille—III.— MM. P. TOUBERT, professeur à l'université de Paris—I.— K.F. WERNER, directeur de l'Institut historique allemand.

Secrétaire: Mlle M.-C. HUBERT, maître-assistant à l'École.

MEMBRES DU JURY DESIGNES POUR L'EXAMEN DES THÈSES

Auteurs des thèses

Examinateurs

Mile J. Artier	MM.	DESGRAVES et MARTIN
Mme M. Bédel-Bénard		DELMAS, CARON et Mme MAYEUR
Mlle AM. Bruleaux	MM.	POULLE et ALCOUFFE
M. JP. Brunterc'h		BAUTIER et WERNER
Mlle M. Conchon		CHASTEL et FOSSIER
Mme I. de Conihout-Perrier		MARTIN, BRUGUIÈRE et BARBIER
M. M. Daliphard		MONFRIN et DE BOÜARD
M. JP. Defrance		DELMAS et BAUDOT
Mlle C. Dhérent		DUPARC et FOSSIER
M. J. Durand		SALET et MIle HUBERT
M. G. Fréchet	MM.	SALET, CHASTEL et THIRION
Mlle AV. Gilles		FONTAINE et Mmc BOURGAIN
M. O. Guyotjeannin	MM.	BAUTIER et TOUBERT
M. G. Hausmann		DUPARC et CORVISIER
M. B. Joly		TAILLEMITE et DELMAS
Mme S. Nicolas-Simonet		BARBICHE et ANTOINE
Mlle MD. Nobécourt		MARTIN et Mme MAYEUR
Mlle A. Notter	MM.	TAILLEMITE et CUISENIER
M. Y. Ozanam		BARBICHE et LESURE
Mlle A. Philippe		TAILLEMITE et CARON

16 décembre 1980

Les positions des thèses sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs. Depuis 1961, les thèses dactylographiées de l'École nationale des chartes sont obligatoirement déposées à l'École par leurs auteurs. Elles sont conservées aux Archives nationales dans la sous-série AB XXVIII. Leur communication est subordonnée à une double autorisation : celle de l'auteur de la thèse et celle du directeur de l'École.